



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2009

Soixante-troisième session

Points 44 et 107 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 juillet 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.76)]

63/302. Réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/2 du 8 septembre 2000, par laquelle elle a adopté la Déclaration du Millénaire, et 60/1 du 16 septembre 2005, par laquelle elle a adopté le Document final du Sommet mondial de 2005,

1. *Décide* de convoquer en 2010, au début de sa soixante-cinquième session, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée, à des dates restant à décider, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, et encourage tous les États Membres à s'y faire représenter à ce niveau ;

2. *Décide également* de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée, pour les conclure avant la fin de 2009, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet au début de sa soixante-quatrième session.

*95^e séance plénière
9 juillet 2009*